

Le 11 juillet 2025

COMMISSION PERMANENTE DU 11 JUILLET 2025

Agriculture, numérique, sécurisation des baignades : le Département innove et tient parole

Réunis vendredi 11 juillet en commission permanente sous la présidence de Xavier Fortinon, les élus départementaux landais ont poursuivi la mise en œuvre des politiques adoptées dans le cadre du Budget primitif 2025 et sa décision modificative du 20 juin dernier. Parmi les nombreuses subventions accordées en faveur des solidarités humaines et territoriales, la collectivité confirme sa participation à deux dispositifs inédits en France : l'un concerne la surveillance des plages, l'autre l'égal accès à la fibre optique de tous les Landais. Cette commission permanente marque aussi le vote des premières subventions aux viticulteurs victimes de la grêle en mai dernier.

Solidarité avec les viticulteurs

Comme il s'y était engagé dès le mois de mai, le Département vient de répondre, dans le cadre de son fonds d'urgences sanitaires et climatiques, aux premières demandes de subventions adressées par les viticulteurs impactés lors l'épisode de grêle du mois de mai dernier.

49 473,40 euros d'aides ont ainsi été votés en faveur de 24 viticulteurs sinistrés.

5 dossiers supplémentaires devraient être étudiés lors de la prochaine commission permanente au mois de septembre.

Pour mémoire, le Département contribue à hauteur de 500 €/ha pour les vignes retaillées en 2025 et 280 €/ha pour les vignes non retaillées, avec un plafond d'aides à 4 000 € par viticulteur ou exploitation viticole.

Aménagement numérique du territoire - La fibre optique partout pour tous

Malgré un déploiement de la fibre sur la totalité du territoire landais, certains locaux (2 à 3 %) ne disposent pas encore de cette ressource en raison d'infrastructures manquantes (la ligne

Contact presse :

Solène MERIC

Département des Landes

Tél. : 05.58.05.40.01 / 07.64.45.69.06

Mél : presse@landes.fr

téléphonique en cuivre ayant été directement enfouie en pleine terre) ou endommagées (fourreaux bouchés ou écrasés) empêchant le passage de la fibre.

Afin de pallier ces manques, non prévisibles et non financés lors des chantiers de raccordement initiaux, tout en tenant la promesse de l'égal accès de tous les Landais à la fibre optique, le Département a choisi d'instaurer un dispositif exceptionnel en partenariat avec les constructeurs du réseau, le SYDEC (pour le domaine public) et PIXL (pour le domaine privé). **Il s'agit de soutenir financièrement les travaux complémentaires pour créer les infrastructures d'accueil nécessaires à ces raccordements dits complexes.** Un soutien financier en complément aux investissements déjà réalisés pour assurer la couverture en très haut débit du territoire (soit plus de 340 M€ pour 238 000 prises construites).

Le budget primitif 2025 a crédité 1 M€ à ce dispositif, auquel s'ajoute un financement apporté par le SYDEC et PIXL, les constructeurs du réseau, à hauteur de 400 000 € chacun.

Lors de la commission permanente, les élus ont adopté la convention qui cadre ce dispositif, ces financements et le rôle de chacun. Ce 11 juillet a été acté la convention avec le Sydec. A noter : **les Landes sont le seul département français à financer un dispositif de raccordements complexes avec une société privée (PIXL).**

L'expérimentation « Nageurs-sauveteurs à la puissance XL » une première en Europe

La Commission permanente a confirmé la participation financière du Département à **l'expérimentation du projet « Nageurs Sauveteurs à la puissance XL » pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2027.** Premier dispositif de ce genre en Europe, il porte l'objectif de renforcer la sécurisation des baignades landaises à l'année, tout en promouvant le métier de nageur-sauveteur.

Face au coût prévisionnel de 2,7 M€ du projet, dont 379 500 € pour l'année 2025, le Département a décidé d'attribuer 1,2 M€ au Syndicat mixte de gestion des baignades landaises (SMGBL) pour le déploiement de ce dispositif. 200 000 € seront versés en 2025 et 500 000 € seront versés en 2026 et 2027.

Parmi les apports attendus de ce dispositif : le recrutement de 24 nageurs-sauveteurs à temps complet, la création d'un centre d'apprentissage et de perfectionnement itinérant dédié à la sécurité aquatique ou encore la continuité des services essentiels de prévention, d'information et d'acculturation aux risques liés au littoral.

Ce dispositif sera suivi et évalué au fil de l'expérimentation par un comité de pilotage dédié composé d'élus et de techniciens du SMGBL et du Département.

Contact presse :

Solène MERIC

Département des Landes

Tél. : 05.58.05.40.01 / 07.64.45.69.06

Mél : presse@landes.fr